ACTUALITÉS

Téléservice « Ma carte Vitale »

par Gilles GOURGAND, développeur études et produits, Marie LECOCQ, assistante de direction

Sur le site Internet de la CCAS, la dématérialisation du dépôt de la photo et de la pièce d'identité est désormais ouverte.

Elle ne s'adresse qu'aux extranautes wébitisés. Un extranaute wébitisé est un extranaute qui a choisi de recevoir toutes les informations (décomptes maladies, courriers, ...) de son dossier personnel par Internet. Les assurés non wébitisés reçoivent quant à eux un formulaire papier.

> Un extranaute wébitisé peut :

- déclarer la perte ou le vol d'une carte valide,
- consulter la déclaration de perte ou de vol,
- « demander* » sa carte Vitale en déposant la photo et la pièce d'identité,
- suivre l'émission de sa carte Vitale.
- * L'assuré a la possibilité de demander sa carte Vitale uniquement si elle est en attente de photo.

Lorsque l'extranaute wébitisé a déclaré la perte ou le vol de sa carte Vitale, il reçoit un courriel de confirmation de déclaration de perte ou de vol.

> Un second courriel lui est ensuite adressé pour l'inviter à déposer les documents numérisés :

- une photographie d'identité,
- une pièce d'identité en cours de validité.

Dépôt de la photo

En cliquant sur le lien « Déposer les pièces en ligne », l'assuré accède aux écrans lui permettant le dépôt des pièces, en premier, le dépôt de photo préalablement numérisée. Cette photo doit être récente et réalisée par un professionnel ou dans une cabine agréée. > L'assuré a la possibilité de visualiser la photo qu'il a déposée :

 si les critères ne sont pas respectés, un message d'erreur est affiché.

Lorsque l'assuré a déposé la photo et cliqué sur le bouton « suivant », il accède à la page de dépôt de la pièce d'identité.

Dépôt de la pièce d'identité

- > L'extranaute peut visualiser la liste des pièces d'identité acceptées pour la carte Vitale. Il a la possibilité de visualiser la pièce d'identité qu'il a déposée :
- si les critères ne sont pas respectés un message d'erreur est affiché.

Si l'assuré n'est pas en mesure de télécharger une photo ou pièce d'identité numérisée, il peut choisir le retour au formulaire papier en cliquant sur le lien. Cela valide la démarche du retour au papier.

Accusé d'enregistrement du dépôt des pièces

L'extranaute valide le dépôt des documents et reçoit un mail de confirmation. Cette validation permet l'envoi des documents pour la fabrication de sa carte Vitale.

• La photo numérisée doit

être au format jpg, de poids





